

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 8 JUILLET 2022

<b>DELIBERATION</b> N°CP08/07/2022/7/ <b>57</b> <b>DOSSIER N°5268</b>	<b>COMMISSION</b> <b>N° 7</b>	CP - POLITIQUES TERRITORIALES
--	----------------------------------	-------------------------------

Etaient présents :

Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Laurence CHEVREUX, Mary-Line COINDAT, Catherine DEFEMME, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Jean-Luc LEGER, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Hélène PILAT, Marinette JOUANNETAUD, Marie-Thérèse VIALLE, Bertrand LABAR, Valéry MARTIN, Renée NICOUX

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Renée NICOUX  
Eric BODEAU à Mary-Line COINDAT  
Delphine CHARTRAIN à Bertrand LABAR  
Laurent DAULNY à Valéry MARTIN  
Hélène FAIVRE à Marie-Thérèse VIALLE  
Marie-France GALBRUN à Patrice FILLOUX  
Jean-Jacques LOZACH à Marinette JOUANNETAUD  
Patrice MORANCAIS à Marie-Christine BUNLON  
Thierry GAILLARD à Catherine DEFEMME  
Jérémy SAUTY à Valérie SIMONET  
Catherine GRAVERON à Franck FOULON  
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON  
Armelle MARTIN à Jean-Luc LEGER  
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT

RAPPORT : Contrat Boost'Ter

ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Stratégies Territoriales/PST  
COORDINATION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

Rapporteur : M. Valéry MARTIN



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n° CD 2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,*  
*VU la délib du 2 juillet 2021 portant délégation de compétence à la CP*  
*VU la délib du 9 février 2018 approuvant l'ens. des propositions budgétaires de la fonction 9 et notamment l'Autorisation de Programme d'un montant de 3 000 000 € pour les années 2018 à 2020 afin d'accompagner la mise en œuvre des contrats de territoires à venir;*  
*VU la délib du 8 février 2019 approuvant les principes et le cadre d'intervention général de la contractualisation territoriale 2019-2023 ;*  
*VU la délib du 24 mai 2019 relative à la préparation des contrats de territoire Boost'ter 2019-2023,*  
*Vu la délib du 27 septembre 2019 approuvant les stratégies partagées des contrats de territoire Boost'ter 2019-2023,*  
*VU la délib du 26 juin 2020 approuvant l'avenant n°1 relatif au mode d'emploi des contrats Boost'Ter 2019-2023,*  
*VU les contrats Boost'Ter 2019-2023 signés entre le CD et les CCMCA, CCCC, CCPCM, CCCGS*  
*VU le budget de l'exercice,*

*VU le rapport CP08/07/2022/7/57 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- Décide :

- d'accorder au titre du contrat Boost'ter 2019-2023 conclu entre le Conseil départemental et les Communautés de Communes Creuse Confluence, Creuse Grand Sud, Portes de la Creuse en Marche et Marche et Combraille en Aquitaine, les subventions suivantes :

- o **39 444 €** à la Communauté de communes de Creuse Confluence, pour la réhabilitation de logements intergénérationnels à Jarnages, représentant 4,37 % d'une dépense éligible de 901 914,44 € HT ;
- o **20 000 €** à la Communauté de communes de Creuse Grand Sud, pour le financement du poste d'agent de développement chargé du suivi du contrat Boost'Ter sur l'année 2022, dans le cadre du soutien à l'ingénierie territoriale, représentant 40 % d'une dépense éligible de 50 000 € HT ;
- o **27 000 €** à la Communauté de Communes Creuse Grand Sud, pour la participation 2022 au fonds régional pour la création de tapisseries contemporaines de la Cité de la Tapisserie, représentant 60 % d'une dépense éligible de 45 000 € HT ;
- o **6 871,67 €** à la Communauté de Communes Creuse Grand Sud, pour le renouvellement de l'offre de services des activités aquatiques du Centre Aquasud à Aubusson, représentant 60 % d'une dépense éligible de 11 453 € HT ;
- o **120 000 €** à la Communauté de Communes Creuse Grand Sud, pour le financement du projet d'extension de la Cité de la Tapisserie, représentant 60 % d'une dépense éligible de 200 000 € HT;
- o **122 740,72 €** à la communauté de communes Portes de la Creuse en Marche pour la construction d'un pôle de santé central sur la commune de Genouillac, représentant 21,3 % d'une dépense éligible de 575 802,39 € HT ;
- o **6 254,40 €** à la communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine pour le balisage de deux boucles du GRP (la Combraille et Franc-Alleu) dans le cadre du développement de la filière randonnée, représentant 60 % d'une dépense éligible de 10 424 € HT ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.

- Dit que les sommes nécessaires seront imputées au Budget départemental aux chapitres 919.1 – articles 204 141 OP 0033, 204 142 OP 0033 et au chapitre 939.1 – article 657 349.

Communauté de Communes Creuse Confluence  
 Mmes BUNLON, VIALLE, MM SIMONNET, FOULON, membres de la Communauté de communes, n'ont pas pris part au vote  
 Adopté : 26 pour - 0 contre - 0 abstention

Communauté de Communes Creuse Grand Sud  
 Mmes NICOUX, CHEVREUX, M. LEGER, membres de la Communauté de Communes, n'ont pas pris part au vote  
 Adopté : 27 pour - 0 contre - 0 abstention

Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche  
 Mme PILAT, M. MARSALÉIX membres de la Communauté de Communes, n'ont pas pris part au vote  
 Adopté : 28 pour - 0 contre - 0 abstention

Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine  
 Mme SIMONET, M. MORANCAIS, membres de la Communauté de Communes n'ont pas pris part au vote  
 Adopté : 28 pour - 0 contre - 0 abstention

La Présidente du Conseil  
 Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**